

# LE TRANSPORT ROUTIER PUBLIC DE MARCHANDISES ET DE VOYAGEURS EN BREF

## 1. GENERALITES

Le transport routier public de marchandises et de voyageurs est au cœur de toutes les activités économiques (agriculture, industrie, tourisme, etc.)

Sa contribution au PIB s'élève à plus de 5% et il emploie environ 70 000 personnes. Le parc roulant de 450 000 véhicules est composé en grande partie de véhicules usagers (79%) et de véhicules neufs (21%).

Le réseau routier ivoirien, long de 85 000 km assure 50% du trafic routier inter- Etat surtout entre la Côte d'Ivoire et les autres pays de l'UEMOA.

# 2. ACTIVITES DU SECTEUR

Le transport routier de marchandises et de voyageurs se subdivise en deux sous-secteurs.

- le transport routier de marchandises: il concerne le transport de marchandises au plan local comme international (régional). Les véhicules utilisés pour ce type de transport sont les camions de 3,5 à 60 tonnes, utilisant le gasoil comme source d'énergie.
- le transport routier de personnes : il prend en compte le transport urbain et interurbain de personnes au plan local et le transport inter Etat de personnes (régional). Les véhicules utilisés ont en général une capacité de 4 à 70 places.
  - > Le transport urbain : il est exploité par l'opérateur public SOTRA (seulement pour le périmètre d'Abidjan) et des opérateurs privés. Le parc auto est constitué d'autobus. de taxis dotés de compteur horokilométrique, taxis collectifs de communaux et inter communaux et de mini cars.
  - ➤ Le transport interurbain est exploité par des entreprises légalement constituées et par divers exploitants individuels qui desservent les villes du pays et les grandes villes des pays voisins. Son parc auto est composé d'auto cars de 12 à 70 places.

## 3. ACTEURS

Le secteur est très vaste et se caractérise par sa pluralité d'acteurs. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

#### Structures publiques et parapubliques

- ✓ Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTTC) – (225) 20 21 27 21
- ✓ Société Nationale des Transports Terrestres (SONATT) 225 21 21 65 10
- ✓ Agence des Transports Urbains (AGETU) (225) 20 30 41 37
- ✓ Office Ivoirien des Chargeurs (OIC)- (225) 21 25 99 33 / 21 25 27 21
- ✓ Société des Transports d'Abidjan (SOTRA)-(225) 21 75 71 00
- ✓ Office de la Fluidité Routière (OFT)- (225) 22 41 25 87

# Organisations professionnelles

- ✓ Haut Conseil du Patronat des Entreprises de Transports Routiers de Côte d'Ivoire (H.C.P.E.T.R.C.I)- (225) 07 70 37 55
- ✓ Syndicat National des Transporteurs de Marchandises et de Voyageurs de Côte d'Ivoire (SNTMVC) (225) 07 70 37 55
- ✓ Coordination Nationale des Gares Routières de Côte d'Ivoire (CNGR- CI)- (225) 20 38 03 91

# 4. CADRE REGLEMENTAIRE, FISCALITE ET PARAFISCALITE

# > Cadre réglementaire

#### • Textes réglementaires

- ✓ Loi n°64-294 du 1<sup>er</sup> aout 1964 organisant la coordination et l'harmonisation des transports routiers
- ✓ Ordonnance n° 2000-67 du 09 février 2000 déterminant les principes fondamentaux du régime des transporteurs
- ✓ Décret n°2000-100 du 23 février 2000 portant création d'un Comité National des Transports Terrestres

- ✓ Décret n°2000-101 du 23 février 2000 portant organisation des transports publics urbains et non urbains de personnes
- ✓ Décret n° 2000-102 du 23 février 2000 portant organisation des transports routiers de marchandises
- ✓ Convention portant réglementation des transports routiers inter- Etats de la CEDEAO signé à Cotonou le 29 Mai 1982

# • Documents administratifs relatifs à l'activité de transport

- ✓ Inscription au Registre des Transporteurs ⇒ (SONATT/AGETU)
- ✓ Carte de transport ⇒(SONATT/AGETU)
- ✓ Carte de transport inter Etat ⇒ (SONATT)
- ✓ Lettre de voiture (transport de marchandises inter Etat) ⇒ (OIC)
- ✓ Feuille de route (transport de produits vivriers national) ⇒ (OCPV)

## > Fiscalité et parafiscalité

- ✓ Vignette : Le tarif est fixé en fonction de l'âge et de la puissance fiscale du véhicule.
- ✓ Patente public ou privé de personnes et de marchandises.
- ✓ Taxe de stationnement : payée au District ou à la Mairie

# 5. CONTRAINTES ET PERSPECTIVES

# Les principales contraintes sont :

- Difficulté d'accès au crédit pour le renouvellement du parc roulant
- > Secteur fortement caractérisé par l'informel
- > Nombre pléthorique d'organisations professionnelles.
- Coût élevé du carburant et les tracasseries routières.

## Au titre des perspectives :

- Sortir le secteur de l'informel
- > Créer un fonds de garantie pour le renouvellement du parc roulant
- Créer une gare interurbaine ultra moderne à Abidjan.

Informations: Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire 6 Avenue Joseph Anoma 01 BP 1399 Abidjan 01 Tél. (225) 20 33 16 00 - mail : info@cci.ci Site web : www.cci.ci